

Concours

ATSEM • ASEM

Externe, interne et 3^e voie

Annales corrigées

Corinne Pelletier

Diplômée en psychologie cognitive et directrice générale d'une association gérant des services et établissements pour personnes sourdes, aveugles et sourdaveugles.

Maquette intérieure : Caroline Joubert © Atelier du livre

Couverture : Wee deznign © Shutterstock

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-086223-8

86223 - (I) - OSB 80 - BPE - CMU

DUPLIPRINT MAYENNE
733, rue Saint-Léonard, 53100 MAYENNE
Dépôt légal : février 2024

Imprimé en France

Sommaire

Les concours ATSEM / ASEM

1

ATSEM Concours externe épreuve d'admissibilité

QCM

Sujet 1 : Session 2023, CDG d'Auvergne-Rhône-Alpes	8
Corrigé	12
Sujet 2 : Session 2023, CDG de la Charente	14
Corrigé	18
Sujet 3 : Session 2022, CDG d'Auvergne-Rhône-Alpes	20
Corrigé	25
Sujet 4 : Session 2022, Épreuve concours externe	28
Corrigé	32
Sujet 5 : Session 2021, CDG de la Gironde	35
Corrigé	38
Sujet 6 : Session 2019, CDG de Loire-Atlantique	41
Corrigé	46
Sujet 7 : Session 2018, CDG du Rhône	48
Corrigé	53
Sujet 8 : Session 2018, CDG de la Seine-et-Marne	56
Corrigé	60
Sujet 9 : Session 2017, CDG du Haut-Rhin	62
Corrigé	67
Sujet 10 : Session 2017, CDG de la Loire	69
Corrigé	74
Sujet 11 : Session 2017, CDG de Loire-Atlantique	77
Corrigé	81
Sujet 12 : Session 2017, CDG de l'Eure	83
Corrigé	89
Sujet 13 : Session 2017, CDG des Hauts-de-France	91
Corrigé	95
Sujet 14 : Session 2017, CDG des Hautes-Alpes	97
Corrigé	100

Sujet 15 : Session 2016, CDG de la Loire	103
Corrigé	108
Sujet 16 : Session 2015, CDG de Rhône-Alpes	110
Corrigé	115

ATSEM 3^e Concours épreuve d'admissibilité

QRC

Sujet 17 : Session 2023, Sujet inédit ★★★	118
Corrigé	126
Sujet 18 : Session 2022, CDG de Rhône-Alpes ★★★	129
Corrigé	140
Sujet 19 : Session 2021, CDG de Bretagne ★★★	144
Corrigé	155
Sujet 20 : Session 2019, CDG du Cher ★★★	158
Corrigé	171
Sujet 21 : Session 2018, CDG de la Loire ★★★	173
Corrigé	180

ASEM Épreuve d'admissibilité

Élaborer son dossier d'admissibilité

Le dossier d'admissibilité	184
-----------------------------------	-----

ATSEM / ASEM Épreuve d'admission

8 questions possibles pour l'oral

1. Les menus de la restauration scolaire prennent en compte les préconisations du PNNS. De quoi s'agit-il ?	192
2. Quelles conditions favorisent l'endormissement des enfants au moment de la sieste ?	193
3. Comment l'ATSEM/ASEM accompagne-t-il la séparation parent-enfant au moment de l'accueil du matin ?	194

4 . L'enseignant vous demande d'être présent pour une sortie scolaire au parc zoologique organisé de 7 h 30 à 19 h 30, trajets aller et retour inclus. Que lui répondez-vous ?	195
5 . La classe dans laquelle vous êtes affecté, accueille un enfant à besoins éducatifs particuliers. Quel peut être son profil et quel est votre rôle auprès de lui ?	196
6 . Un parent vous pose des questions sur le déroulement de la journée scolaire de sa fille. Quels sont les sujets que vous pouvez aborder ?	197
7 . Décrivez la journée-type d'un ATSEM/ASEM ?	198
8 . Quelles sont les missions éducatives de l'ATSEM/ASEM ?	200
9 . Les sigles à connaître	201

LES ÉPREUVES DU CONCOURS



Concours externe ATSEM

Épreuve écrite d'admissibilité (45 min, coef. 1)

QCM de 20 questions sur des situations concrètes rencontrées dans le cadre des fonctions d'ATSEM.

Épreuve orale d'admission (15 min, coef. 2)

Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les fonctions d'ATSEM et ses connaissances de l'environnement professionnel.

Concours interne ATSEM

Épreuve orale d'admission (20 min dont 5 min d'exposé, coef. 1)

Entretien débutant par une présentation du candidat et se poursuivant par une conversation permettant d'évaluer, sous forme de mises en situation professionnelles, les capacités du candidat.

3^e concours ATSEM

Épreuve écrite d'admissibilité (2 h, coef. 1)

3 à 5 questions à réponse courte posées à partir d'un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un ATSEM.

Épreuve orale d'admission (20 min dont 5 min d'exposé, coef. 2)

Entretien débutant par une présentation du candidat et se poursuivant par une conversation permettant d'évaluer, sous forme de mises en situation professionnelles, les capacités du candidat.

Concours ASEM

Admissibilité sur examen du dossier du candidat

Examen du dossier du candidat constitué d'une lettre de motivation et d'un document type retraçant son parcours et son expérience.

Épreuve orale d'admission

Exposé de 3 minutes, puis entretien avec le jury afin d'apprécier les capacités du candidat à exercer les fonctions d'ASEM. L'examen se termine par une transcription écrite d'un message relatif à une mise en situation professionnelle.

Présentation

Les concours ATSEM / ASEM

Il existe plusieurs concours ATSEM/ASEM qui s'adressent à des publics différents :

- **le concours externe** ATSEM/ASEM ouvert aux candidats titulaires d'un CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (précédemment dénommé CAP Petite Enfance) ou d'une qualification équivalente ;
- **le concours interne** ATSEM réservé aux fonctionnaires et agents publics pouvant justifier d'une expérience d'au moins deux ans auprès de jeunes enfants ;
- **le 3^e concours** ATSEM destiné aux candidats pouvant attester d'une expérience d'au moins quatre ans dans le secteur de la Petite Enfance.

Les épreuves de ces concours sont différentes. Elles portent sur le même champ de connaissances mais se basent sur des méthodologies bien distinctes.

1 Quelles sont les épreuves des concours ?

a. Les concours externes ATSEM/ASEM

Concours ATSEM

Épreuves	Contenu	Durée	Coefficient
Écrit d'admissibilité	20 questions à choix multiples (QCM) portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emploi (ATSEM) dans l'exercice de leurs fonctions	45 min	Coefficient 1
Oral d'admission	Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues à l'ATSEM et ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses missions.	15 min	Coefficient 2

Il est attribué à chacune des épreuves une note variant de 0 à 20.

Le nombre minimum de points exigé pour l'admissibilité et l'admission est fixé par le jury. Il ne peut en aucun cas être inférieur à une moyenne de 10/20.

Il existe, pour chaque épreuve, une note dite « éliminatoire » ou note « plancher ». Si le candidat obtient, à une épreuve, une note inférieure ou égale à la note éliminatoire, il est immédiatement recalé. Elle est généralement de 5/20 mais elle peut être plus sélective : ainsi, la Ville de Paris la fixe à 7/20 pour l'oral d'admission.

La note finale s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\frac{(\text{Note écrit d'admissibilité}) + (\text{Note oral d'admission} \times 2)}{3}$$

Exemples

Ophélie a obtenu 9 à l'écrit et 15 à l'oral. Sa note finale est égale à : $(9) + (15 \times 2) / 3 = 13/20$

Linda a obtenu 15 à l'écrit et 9 à l'oral. Sa note finale est égale à : $(15) + (9 \times 2) / 3 = 11/20$

La note finale d'Ophélie est supérieure à celle de Linda. Elle sera donc mieux classée dans la liste des admis.

Si plusieurs candidats obtiennent la même note globale, la priorité est accordée à celui qui aura obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'admission.

Concours ASEM

Épreuves	Contenu	Durée	Coefficient
Dossier d'admissibilité	L'admissibilité est prononcée par le jury après examen du dossier constitué par le (la) candidat(e). Ce dossier devra comprendre obligatoirement une lettre de motivation manuscrite et un document type, manuscrit ou dactylographié, retraçant l'expérience et le parcours professionnel du-(de la) candidat(e).		
Oral d'admission	L'épreuve a pour point de départ un exposé du-(de la) candidat(e) d'une durée maximale de 3 minutes permettant à celui-ci de mettre en valeur son parcours professionnel et sa motivation. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier la capacité du (de la) candidat(e) à exercer les fonctions d'un(e) agent(e) spécialisé(e) des écoles maternelles (ASEM) de la commune de Paris, sa connaissance des missions d'un(e) agent(e) spécialisé(e) des écoles maternelles, de son environnement de travail, ainsi que sa capacité à travailler en équipe et en autonomie avec les enfants. Les 3 dernières minutes de l'entretien sont consacrées à la transcription écrite, en deux lignes maximum, d'un message relatif à une mise en situation professionnelle communiquée par le jury au-(à la) candidat(e).	18 min	Coefficient 1

La note finale est celle obtenue à l'oral d'admission puisqu'il n'y a qu'une seule épreuve.

b. Le concours ATSEM interne

Épreuves	Contenu	Durée	Coefficient
Oral d'admission	Entretien débutant par une présentation du candidat à l'appui d'un document retraçant son parcours professionnel et se poursuivant par une conversation permettant d'évaluer, le cas échéant sous forme de mises en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre des problèmes rencontrés par un ATSEM	20 min dont 5 min d'exposé	Coefficient 1

La note finale est celle obtenue à l'oral d'admission puisqu'il n'y a qu'une seule épreuve.

c. Le concours ATSEM 3^e voie

Épreuves	Contenu	Durée	Coefficient
Écrit d'admissibilité	3 à 5 questions à réponse courte (QRC) posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un ATSEM dans l'exercice de ses fonctions	2 h	Coefficient 1
Oral d'admission	Entretien débutant par une présentation du candidat à l'appui d'un document retraçant son parcours professionnel et se poursuivant par une conversation permettant d'évaluer, le cas échéant sous forme de mises en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre des problèmes rencontrés par un ATSEM.	20 min dont 5 min d'exposé	Coefficient 2

Il est attribué à chacune des épreuves une note variant de 0 à 20.

Le nombre minimum de points exigé pour l'admissibilité et l'admission est fixé par le jury. Il ne peut en aucun cas être inférieur à une moyenne de 10/20.

Il existe, pour chaque épreuve, une note dite « éliminatoire » ou note « plancher ». Si le candidat obtient, à une épreuve, une note inférieure ou égale à la note éliminatoire, il est immédiatement recalé. Elle est généralement de 5/20.

La note finale s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\underline{(\text{Note écrit d'admissibilité}) + (\text{Note oral d'admission} \times 2)}$$

Exemples

Ophélie a obtenu 9 à l'écrit et 15 à l'oral. Sa note finale est égale à : $(9) + (15 \times 2) / 3 = 13/20$

Linda a obtenu 15 à l'écrit et 9 à l'oral. Sa note finale est égale à : $(15) + (9 \times 2) / 3 = 11/20$

La note finale d'Ophélie est supérieure à celle de Linda. Elle sera donc mieux classée dans la liste des admis.

Si plusieurs candidats obtiennent la même note globale, la priorité est accordée à celui qui aura obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'admission.

2 Quelles collectivités organisent les concours ?

L'organisation des concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale relève de la compétence des centres de gestion (CDG) départementaux, qui les organisent pour les collectivités affiliées et pour celles qui ont passé convention à cet effet. Cependant, certaines grandes collectivités locales non affiliées à un centre de gestion organisent leurs propres concours. C'est le cas, par exemple, de la Ville de Paris qui recrute des ASEM.

La périodicité des concours et des examens professionnels peut varier en fonction des besoins en recrutement : certains sont annuels, d'autres sont organisés tous les 2 ou 3 ans.

Chaque session de concours fait l'objet d'un arrêté d'ouverture qui précise la date limite de dépôt des candidatures, la date et le lieu des épreuves, le nombre de postes à pourvoir ainsi que l'adresse à laquelle les candidatures doivent être déposées.

3 Comment s'inscrire aux concours ?

Vous trouverez les coordonnées de tous les CDG ainsi que le calendrier des concours sur le site national des centres de gestion de la fonction publique territoriale : www.fncdg.com.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou sur dossier à télécharger en format papier et à adresser au centre de gestion de votre choix. Lisez bien les formalités à accomplir et respectez la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

La Ville de Paris prévoit deux modalités d'inscription pour le concours ASEM : par internet sur le site www.paris.fr rubrique « Insertion, emploi et formations » en sélectionnant le concours correspondant ou au moyen d'un dossier papier à retirer auprès de la mairie de Paris, Service des ressources humaines, Bureau du recrutement, 2, rue de Lobau - 75004 PARIS CEDEX.

4 Quelle est la composition du jury ?

L'autorité territoriale ou la métropole qui organise le concours, nomme au minimum six examinateurs. Ces derniers constituent le jury « plénier ». Ils sont répartis, quel que soit leur nombre, équitablement dans trois collèges distincts :

- des fonctionnaires territoriaux ;
- des personnalités qualifiées ;
- des élus locaux.

Parmi ces membres, sont désignés un président et son remplaçant (pour le cas où il serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission).

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les examinateurs peuvent se constituer en plusieurs sous-jurys de 2 ou 3 personnes pour réaliser les oraux d'admission de l'ensemble des candidats.

Des correcteurs spécialisés peuvent également être nommés par l'autorité territoriale pour participer à la correction des épreuves ATSEM sous le contrôle du jury plénier. Ils participent aux délibérations du jury avec une voix consultative, pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées ou corrigées.

5 Comment se passe le recrutement ?

a. Concours ATSEM

À l'issue des épreuves, le jury arrête la liste d'admission sur laquelle figurent les noms des candidats admis et ayant obtenu les meilleurs résultats dans la limite des places ouvertes au concours.

La collectivité organisatrice du concours établit, au vu de la liste d'admission, la liste d'aptitude sur laquelle figurent les lauréats classés par ordre alphabétique.

L'inscription sur la liste d'aptitude permet de postuler auprès de collectivités territoriales : communes, départements, régions et leurs établissements publics (à l'exception de la Ville de Paris qui organise son propre concours externe).

La recherche d'emploi est une démarche personnelle du lauréat, sachant que les centres de gestion proposent une liste d'offres d'emplois consultables sur leur site internet.

L'inscription sur la liste d'aptitude est nationale. Elle ne vaut pas recrutement. Il appartient aux personnes retenues de postuler auprès des collectivités ayant des postes d'ATSEM vacants en faisant valoir leur inscription sur la liste d'aptitude.

b. Concours ASEM

À la fin des épreuves, le jury établit une liste d'admission en classant les lauréats en fonction de leur note finale.

La Ville de Paris prend contact avec eux au fur et à mesure des besoins en personnel et en respectant l'ordre d'inscription. Autrement dit, les ASEM n'ont pas à chercher un poste. La collectivité leur propose une affectation d'abord dans le cadre d'une période probatoire puis, s'ils donnent satisfaction, en les titularisant sur un poste d'agent de la mairie de Paris.

À noter que les ATSEM titulaires dans une collectivité territoriale, peuvent demander leur détachement à Paris.

ATSEM

Concours externe

Épreuve d'admissibilité

QCM

- **Sujet 1 : Session 2023**
- **Sujet 2 : Session 2023**
- **Sujet 3 : Session 2022**
- **Sujet 4 : Session 2022**
- **Sujet 5 : Session 2021**
- **Sujet 6 : Session 2019**
- **Sujet 7 : Session 2018**
- **Sujet 8 : Session 2018**
- **Sujet 9 : Session 2017**
- **Sujet 10 : Session 2017**
- **Sujet 11 : Session 2017**
- **Sujet 12 : Session 2017**
- **Sujet 13 : Session 2017**
- **Sujet 14 : Session 2017**
- **Sujet 15 : Session 2016**
- **Sujet 16 : Session 2015**



45 minutes • **Coef 1**

Sujet 1

Session 2023

Difficulté : ★★

 45 min • Coefficient : 1

Épreuve concours externe CDG d'Auvergne-Rhône-Alpes

- Vous êtes ATSEM dans une classe de petite section. Alors que les enfants vont sortir en récréation :
 - A. Vous finissez d'abord les tâches liées à l'entretien de la classe, avant de rejoindre l'enseignant dans le couloir pour l'aider à terminer d'habiller les enfants.
 - B. Vous demandez aux élèves d'essayer d'enfiler leur veste seuls même si cela prend du temps.
 - C. Pour ne pas perdre de temps, vous habillez vous-même tous les élèves.
 - D. Vous rappelez aux enfants les gestes à effectuer pour s'habiller.
 - E. Vous restez dans la classe pour installer les ateliers qui se dérouleront après la récréation.
- Concernant l'inscription à l'école maternelle :
 - A. La seule condition d'admission d'un enfant de 2 ans est qu'il soit propre.
 - B. La scolarisation hors secteur ne peut être autorisée que par le Maire.
 - C. Elle n'est possible que sur attestation de vaccination antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.
 - D. Elle est obligatoire dès la petite section.
- Lors du temps de cantine, alors qu'un enfant est en train de manger le plat principal, vous vous rendez compte qu'il a une réaction allergique préoccupante. Que faites-vous ?
 - A. Vous lui faites boire de l'eau.
 - B. Vous alertez tout de suite les pompiers.
 - C. Vous consultez le dossier de l'enfant et cherchez le numéro de téléphone de ses parents afin de les informer de la situation.
 - D. Vous isolez l'élève, le couchez.
 - E. Vous patientez un moment afin de voir si la réaction s'apaise.
- L'enseignant avec qui vous travaillez vous a demandé de préparer une feuille cartonnée par élève dont les dimensions sont de 30×45 cm. Vous disposez de très grandes feuilles de $84,1 \times 118,9$ cm à découper. De combien de feuilles au minimum aurez-vous besoin pour les 24 élèves de la classe ?
 - A. 12
 - B. 6
 - C. 8
 - D. 4

5. Vous avez la responsabilité du temps de garderie le matin. À 7h30, un parent vous confie son enfant en vous précisant qu'il a peut-être attrapé la grippe de son aîné mais que néanmoins il n'a pas de fièvre. Quelle(s) est(sont) les attitude(s) adaptée(s) dans cette situation ?
- A. Vous lui demandez gentiment de reconduire son enfant, il n'est pas possible qu'un élève soit accueilli avec un risque de grippe.
 - B. Vous acceptez l'enfant car il n'a pas de fièvre.
 - C. Vous alertez le directeur sur cette situation.
 - D. Vous acceptez l'enfant en l'isolant de manière à ce qu'il ne risque pas de contaminer les autres.
6. En tant qu'ATSEM, la formation professionnelle est :
- A. Destinée à acquérir de nouvelles compétences et assurer une meilleure adaptation aux changements professionnels.
 - B. Facultative si on a obtenu son CAP petite enfance il y a moins de 3 ans.
 - C. Un droit pour tout agent public.
 - D. Obligatoire lorsqu'on est nommé stagiaire après avoir réussi le concours.
 - E. Autorisée uniquement en fonction de l'entretien professionnel annuel.
7. L'enseignant organise une sortie au musée avec sa classe. Vous accompagnez cette sortie et vous êtes chargé(e) de préparer le matériel nécessaire. Que prévoyez-vous ?
- A. Des vêtements de rechange.
 - B. Une bouteille d'eau avec des gobelets.
 - C. Une trousse de secours avec notamment de l'homéopathie contre le mal des transports.
 - D. La liste des enfants et les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.
 - E. Les trousse de médicaments liées au PAI de certains enfants.
8. Concernant les tâches de l'ATSEM en matière d'entretien des locaux, il est recommandé de :
- A. Préférer le balayage humide pour dépoussiérer les sols de la salle de classe.
 - B. Balayer et assurer l'entretien de la cour, du bac à sable et le ramassage des feuilles mortes pendant les vacances.
 - C. Commencer par le plus sale, puis finir par le plus propre.
 - D. Ne pas utiliser en présence des enfants les produits toxiques ou potentiellement dangereux pour eux.
9. Vous êtes sollicité(e) par le directeur de l'école pour participer, après la classe, à une réunion d'équipe éducative relative à un élève dont vous avez la charge durant le temps de garderie du soir.
- A. Vous refusez car la participation à cette réunion ne fait pas partie de vos missions.
 - B. Sur autorisation de votre responsable, qui vous fait remplacer pour la garderie, vous acceptez de participer à cette réunion.
 - C. Si aucun remplacement n'est possible, vous refusez et échangez sur le comportement de cet élève en amont avec l'enseignant.
 - D. Vous demandez à une de vos collègues de participer à votre place à cette réunion.

- 10.** En fin de grande section, on considère qu'un élève a acquis son autonomie s'il :
- A.** Sait se repérer et s'orienter dans sa classe, dans l'école.
 - B.** Fait tout très bien, sans se tromper et sans l'aide des autres.
 - C.** Sait s'occuper de façon appropriée seul ou avec les autres.
 - D.** Agit selon ses désirs et ses émotions sans se soucier de son entourage.
- 11.** Les élèves de la classe de moyenne section avec qui vous travaillez partent en sortie à la journée. Il y a 26 élèves dont un qui est accompagné par un AESH. Pour respecter les conditions minimum d'encadrement, quels seront les adultes accompagnateurs de la sortie ?
- A.** L'enseignant et l'AESH.
 - B.** L'enseignant, vous-même et l'AESH.
 - C.** L'enseignant, vous-même, un parent et l'AESH.
 - D.** L'enseignant, vous-même, deux parents et l'AESH.
 - E.** L'enseignant, vous-même, trois parents et l'AESH.
- 12.** En matière de développement du langage de l'enfant, l'ATSEM :
- A.** N'a pas de rôle spécifique dans ce domaine qui relève de la compétence pédagogique.
 - B.** Écoute et reformule si besoin en utilisant un vocabulaire précis et une syntaxe correcte.
 - C.** Répète un mot qu'un enfant prononce mal en le corrigeant de façon appliquée.
 - D.** Si la langue utilisée à la maison n'est pas le français, trouve la traduction dans la langue maternelle de l'enfant.
- 13.** Quels conseils pourriez-vous donner à une nouvelle collègue ATSEM concernant les bonnes pratiques en matière de prévention des risques musculo-squelettiques ?
- A.** S'asseoir sur les chaises des enfants pour éviter d'avoir à se pencher lors des activités de classe.
 - B.** Faire des pauses ou alterner les tâches lors de l'entretien des locaux.
 - C.** Refuser de porter des charges lourdes lors de la mise en place et/ou le rangement du matériel pédagogique.
 - D.** S'asseoir sur un tabouret à roulettes pour parler avec les enfants lorsqu'ils sont debout.
- 14.** En matière de sécurité à l'école, l'ATSEM :
- A.** Participe aux exercices d'alerte et d'évacuation des locaux organisés au sein de l'école.
 - B.** Laisse le soin au gardien de vérifier la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.
 - C.** Peut autoriser une personne extérieure qu'elle connaît à entrer dans les locaux scolaires.
 - D.** Connaît parfaitement la topographie des lieux (issues de secours, adresse ou indications de localisation données à un service d'urgence, etc.).

15. Vous êtes en pause lorsque vous voyez passer dans le couloir un élève non accompagné par un adulte :
- A. Vous estimez que cet élève relève de la responsabilité de l'enseignant et vous poursuivez vos occupations.
 - B. Vous demandez à l'élève de retourner lui-même auprès de son enseignant.
 - C. Vous interpellez l'élève et lui demandez les raisons de sa présence dans le couloir.
 - D. Vous ramenez l'élève auprès de son enseignant.
16. Un enfant diabétique :
- A. Fait l'objet d'un PAI.
 - B. Ne peut pas participer aux activités physiques et sportives.
 - C. Peut avoir besoin de prendre une collation en dehors des heures prévues.
 - D. Ne nécessite pas de vigilance particulière s'il est sous traitement médical.
17. Dans la classe où vous êtes ATSEM, un élève de petite section a avalé de la pâte à modeler. Que faites-vous ?
- A. Vous lui donnez à boire.
 - B. Vous vérifiez l'emballage de la pâte à modeler pour vous assurer qu'elle n'est pas toxique.
 - C. Vous isolez l'élève et l'excluez de l'activité pour qu'il comprenne que c'est interdit.
 - D. Vous vous assurez qu'il ne tousse pas, qu'il n'a pas avalé de travers.
 - E. Vous le signalez à l'enseignant.
18. Parmi les propositions suivantes, indiquez quelles sont les significations correctes pour ces acronymes :
- A. AESH : Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap.
 - B. EPI : Établissement Public Intercommunal.
 - C. PAI : Projet d'Accueil Individualisé.
 - D. PLS : Position Latérale de Sécurité.
 - E. PPMS : Plan Participatif de Maintien en Sécurité.
 - F. PPS : Projet Particulier de Suivi.
19. Lors du temps périscolaire, vous constatez qu'un enfant de grande section est souvent l'objet de moqueries accompagnées d'insultes, voire de gestes violents, de la part d'un groupe d'élèves de primaire. Que faites-vous ?
- A. Rien, car cela ne relève pas de votre responsabilité.
 - B. Vous protégez l'enfant en restant le plus souvent possible près de lui.
 - C. Vous organisez une médiation avec les parents des élèves concernés.
 - D. Vous alertez le Directeur de l'école sur cette situation.
 - E. Vous prenez à partie les enfants et menacez de les dénoncer s'ils recommencent.